Vu la délibération n°2025-126 du Conseil d'administratif du 15/12/2025

# Demande d'attribution d'une bourse exceptionnelle d'études à un doctorant en cotutelle de thèse issu d'une université internationale

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DE LA VALORISATION

## IDENTIFICATION DU DOCTORANT EN COTUTELLE DE THÈSE

N° Étudiant ..... :
Nom de famille ..... :
Nom marital ..... :
Prénom ..... :

Date et lieu de naissance ..... :
PAYS ..... :
Nationalité ..... :

Université étrangère d'origine et pays ..... :

## AFFECTATION Á L'UBS

Unité de recherche ..... :
Équipe, le cas échéant ..... :
Nom du responsable de l'équipe ..... :
Nom du directeur de thèse ..... :

Titre de la thèse ..... :

## FINANCEMENT SUR FONDS PROPRES DE L'UNITÉ DE RECHERCHE

Année universitaire ..... :
Centre financier ..... :

Nombre de mois ..... :
Date d'effet souhaité ..... :
Montant mensuel en € ... :

EOTP et intitulé ..... :

Nom et signature du directeur de l'UR :

## AFFILIATION SÉCURITÉ SOCIALE

Adhérent à : la MGEN (Sécurité Sociale) : ☐ la Mutuelle MGEN : ☐ Autre : ☐
Organisme couvrant la responsabilité civile :

**Présidence**
27 Rue Armand Guillemot • CS7030
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66
**www.univ-ubs.fr**

## SERVICE NATIONAL

☐ Accompli ☐ Réformé ☐ Exempté ☐ Non concerné

## CURSUS UNIVERSITAIRE

| Année universitaire Études supérieures | Année d'études | Discipline | Établissement | Nature du diplôme |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

**Nom et prénom du doctorant** :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus
Date et signature

## CRITÈRE D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE EXCEPTIONNELLE

La bourse exceptionnelle d'un montant mensuel maximum de 2 000€ sera attribuée sur la base des critères suivants (non cumulatifs) :

• De la qualité scientifique du projet de thèse,
• De l'adéquation du projet avec les axes stratégiques de recherche du laboratoire ou de l'établissement,
• Du parcours académique du candidat évalué conjointement par le laboratoire d'accueil et l'école doctorale de rattachement ;
• De la valeur ajoutée (éventuelle) de la collaboration internationale initiée dans le cadre du doctorat.

**Visa du responsable**

**Visa de la direction du collège doctoral (UBS)**

**DÉCISION DU PRÉSIDENT DE L'UBS**

Montant mensuel accordé ..... :

Nombre de mois ..... :

Date d'effet ..... :

Le

**Le Président de l'UBS**
**David MENIER**

DOSSIER TRANSMIS par la Direction de la Recherche et de la Valorisation le :

À l'agence comptable ☐ au responsable de l'UR ☐ au doctorant ☐